



Garantir l'accès au crédit

**COMMUNIQUE DE PRESSE**

Paris, le 19 octobre 2011

**La Banque Postale signe un partenariat  
avec la SIAGI pour développer la création et la reprise d'entreprises**

**Olivier Schatz, Directeur des Activités Entreprises et Professionnels de La Banque Postale, et Bernard Statler, Président de la SIAGI, ont signé le 13 octobre une convention régissant les modalités de la garantie apportée par la SIAGI aux crédits consentis par La Banque Postale à sa clientèle d'artisans et de petites entreprises de proximité.**

La Banque Postale a obtenu le 5 septembre dernier l'agrément de l'autorité de contrôle prudentiel lui donnant l'autorisation de commercialiser ses premières offres de financement pour les personnes morales (PME, TPE, Professionnels, associations, bailleurs sociaux, etc). Elle a commencé le déploiement progressif de son offre, à travers notamment le crédit-bail mobilier et le financement de la création et de la reprise d'entreprise.

Afin de garantir les prêts aux artisans, La Banque Postale a choisi de s'appuyer sur la SIAGI.

La SIAGI est la Société de caution mutuelle de l'artisanat et des activités de proximité. Créée en 1966 par les Chambres de métiers et de l'artisanat, la SIAGI est l'outil financier du secteur artisanal permettant de faciliter l'accès des entreprises au crédit bancaire.

La SIAGI garantit l'ensemble des établissements bancaires, l'artisanat et toutes les activités de proximité. Elle est présente à travers 29 antennes sur tout le territoire national.

Les entreprises artisanales et petites entreprises de l'économie de proximité sont les bénéficiaires de cet accord dans le cadre de la création ex-nihilo, de la reprise d'entreprise et de leurs investissements de développement. Les crédits garantis dans ce dispositif bénéficient d'une garantie de la SIAGI jusqu'à 50%.

A travers ce partenariat avec la SIAGI, La Banque Postale réaffirme son engagement et sa contribution au développement de la vie économique locale et participe à l'accompagnement des artisans en France afin d'apporter à tous les créateurs d'entreprises des réponses à leurs projets.

Par ailleurs, dans le domaine du financement de la création et de la reprise d'entreprise, La Banque Postale a récemment signé des partenariats avec deux plateformes locales de France Initiative, Ile de France Initiative et Rhône Développement Initiative.



### **La Banque Postale ([www.labanquepostale.fr](http://www.labanquepostale.fr))**

La Banque Postale, filiale bancaire du groupe La Poste, est une banque unique et singulière sur le marché de la banque de détail en France. Fidèle à ses valeurs d'intérêt général, de confiance et de proximité, La Banque Postale place l'accueil attentif de tous au cœur de son métier. Elle accompagne ses clients, particuliers comme entreprises, dans une relation bancaire durable, avec une gamme de produits et services accessibles, à un tarif raisonnable. Elle enrichit sans cesse son offre en s'appuyant notamment sur l'expertise de filiales et partenaires, s'ouvrant ainsi à de nouveaux domaines. La Banque Postale est accessible 24h/24, 7j/7, en tout lieu et à tout moment.

#### **La Banque Postale c'est :**

- 5,215 milliards d'euros de PNB
- 11,4 millions de comptes courants postaux
- 10,04 millions de clients actifs
- 480 000 clients Entreprises, Collectivités et Associations
- 5 981 Dab/Gab en France
- 322,7 milliards d'euros d'encours clientèle
- Plus de 6,6 millions de cartes bancaires, soit 10,8 % du marché
- 17 000 points de contact

*(Chiffres à fin 2010)*

### **La SIAGI ([www.siagi.com](http://www.siagi.com))**

La SIAGI, filiale des Chambres de métiers et de l'artisanat, est la seule société de caution mutuelle indépendante, interprofessionnelle et pluribancaire.

Elle apporte sa garantie aux établissements bancaires, facilitant l'accès au crédit des artisans et des petites entreprises de l'économie de proximité.

Experte de la garantie des crédits d'investissements, elle contribue ainsi au financement de la création, de la transmission et de la croissance des petites entreprises et propose une gamme de garanties innovantes et adaptées à leurs besoins.

Depuis janvier 2011, la SIAGI propose une garantie subordonnée à l'absence de sûreté personnelle ou de sûreté réelle spécialement dédiée aux Entreprises Individuelles à Responsabilité Limitée.

#### **La SIAGI c'est :**

- 810 M€ de crédits distribués à l'économie de proximité (*prévisions 2011*)
- 6 000 opérations garanties et mises en place (*prévisions 2001*)
- 250 activités garanties
- 72 % d'opérations transmission/reprise : n°1 de la transmission avec 4 000 opérations garanties.
- 17 % d'opérations croissance/développement
- 11 % d'opérations création
- 7 Directions de région et plus d'une quarantaine d'antennes et de permanences locales
- 102 collaborateurs